

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-119 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 28 septembre 2005	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2003-119 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A319, A320 et A321		
Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180				
Chapitre ATA : 28	Objet : Procédure fuite de carburant			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2003-119 qui est remplacée par la CN F-2005-165.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6254 du 20 septembre 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 29 mars 2003
Révision 1 : 08 octobre 2005.